

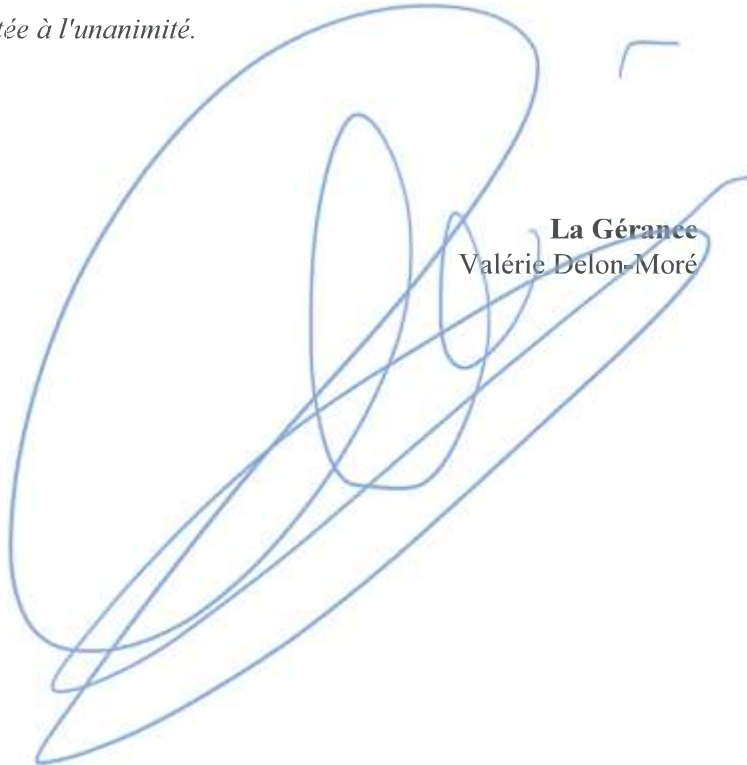
4 MORE
Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social : 117 Traverse des Fabres 13011
MARSEILLE
882 424 799 RCS MARSEILLE

EXTRAIT PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 Juin 2025

QUATRIÈME Résolution - Décision à prendre au regard de l'article L.223-42 du code de commerce

Compte tenu d'un montant de capitaux propres négatif de 31.458 € et au regard de l'article L.223-42 du code de commerce, les associés décident de ne pas procéder à la dissolution anticipée de la société.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.



La Gérance
Valérie Delon-Moré